



## FR - Comprensione scritta

### Coopaname, un saint patron pour entrepreneurs

#### Le Libé des solutions

Regroupés dans une seule structure, 400 personnes ont pu lancer leur propre activité sans créer d'entreprise. En étant salariés par la coopérative, ils mutualisent expériences et risques.

«*Ce que j'entends de plus en plus, c'est un ras-le-bol envers l'entreprise classique. Les gens s'insurgent contre la violence au travail.*» Tel est le constat de Stéphane Veyer, directeur depuis 2004 de Coopaname, la plus grande coopérative d'activité et d'emploi (CAE) de France. Fondées au milieu des années 90, ces coopératives répondent à un paradoxe : si beaucoup rêvent de créer leur propre emploi, ils sont bien moins nombreux à souhaiter aussi créer - et gérer - leur propre entreprise. Dans les CAE, les créateurs sont embauchés comme salariés et libérés de la paperasse : gestion des factures, trésorerie et démarches administratives.

Facturation. «*Chez Coopaname, l'entrepreneur signe d'abord une convention et est accompagné par un tuteur dans la validation de son projet, explique le directeur. Dès qu'il commence à facturer régulièrement, on lui propose un CDI.*» Dès lors, le créateur facture ses prestations à son nom, mais au bénéfice de la coopérative, qui lui reverse en contrepartie un salaire mensuel. Le montant est calculé sur la base d'un volume d'affaires prévisionnel qui peut à tout moment être revu à la baisse ou à la hausse. Au passage, la coopérative prélève 10% de la facture pour financer son fonctionnement. «*C'est beaucoup ? En tout cas, je sais très bien que si je devais m'occuper de la comptabilité, je n'y consacrerai pas moins de 10% de mon temps*», estime Olivier Maillard, 51 ans, menuisier et ébéniste, depuis cinq ans au sein de Coopaname.

Les 400 salariés de la coopérative bénéficient également d'une couverture mutualisée de la trésorerie. «*Nous avons un fonds de roulement de 200 000 euros pour compenser d'éventuels retards dans les paiements*», précise Stéphane Veyer. Neuf nouveaux arrivants sur dix sont des demandeurs d'emploi, avec souvent des procès en cours aux prud'hommes ou au tribunal de commerce. Ce qu'ils demandent, en priorité, c'est d'être rassurés.

Céline Lieffroy, télésecrétaire de 35 ans, vient de fêter son premier anniversaire chez Coopaname. Malgré le dépôt de bilan de sa librairie, l'envie de créer sa propre activité est restée : «*Je me sens en sécurité, parce que je sais que derrière, la coopérative s'occupe des questions administratives. Nous, les entrepreneurs, nous n'avons qu'à faire marcher notre activité.*» Aujourd'hui, elle gagne l'équivalent d'un demi-salaire et ne regrette pas son choix : «*Nous nous organisons entre salariés pour partager nos connaissances et compétences : des ateliers sur le démarchage commercial, le référencement Internet et le marketing sont régulièrement proposés.*» D'ailleurs, la coopérative encourage les créateurs qui veulent se rassembler autour d'un même projet.

Briser la solitude du créateur d'entreprise, c'est d'ailleurs une motivation qui revient systématiquement dans les témoignages des «coopanamiens». Comme beaucoup d'autres salariés, Jeanne Kolifrat, couturière et costumière, cherchait un nouveau départ lorsque, en 2004, elle a rejoint, à l'âge de 55 ans, la coopérative : «*Les échanges avec mon tuteur m'ont permis de reprendre confiance en moi, de mieux valoriser mon talent et, enfin, de surmonter mon appréhension face à ma nouvelle liberté d'action.*» Au bout de deux ans, elle a pu s'octroyer un Smic. Aujourd'hui, ses ateliers de couture lui assurent un revenu confortable.

Ce n'est évidemment pas le cas pour tout le monde : chaque année, 100 personnes quittent la coopérative. «*Il y en a qui tout simplement préfèrent passer au statut de créateur classique. Les autres, deux tiers environ, n'ont jamais développé d'activité. Ou jettent l'éponge parce qu'ils n'arrivent pas à vivre convenablement de*

*Il presente progetto è finanziato con il sostegno della Commissione europea. L'autore è il solo responsabile di questa pubblicazione e la Commissione declina ogni responsabilità sull'uso che potrà essere fatto delle informazioni in essa contenute.*



*leur travail.»* Car, chez Coopaname, il n'est pas rare de trouver des salariés qui restent longtemps à des bas niveaux de salaires. Ce n'est que l'un des paradoxes de ce modèle hybride que sont les CAE, où ces entrepreneurs au parcours encore fragile en côtoient d'autres qui se plaignent, au contraire, du manque de souplesse dans la gestion de leur trésorerie.

«*Dignement*». Stéphane Veyer assume pleinement le fait d'avoir monté une «machine à salaires», comme le lui reprochent certains. «*Une entreprise, c'est aussi cela. Il y a des personnes qui ne travaillent que pour faire un maximum de pognon. Ici, nous voulons tout simplement permettre aux créateurs de développer leur activité pour en tirer un revenu régulier qui leur permette de vivre dignement.*» Combien, parmi les 300 000 auto-entrepreneurs déclarés depuis le mois de janvier, pourraient en dire autant ?

Par ANDREA PARACCHINI Reporters d'espoirs. Libération Économie 24/12/2010

**Per ognuna delle affermazioni seguenti indicate se sia VERA (V) oppure FALSA (F) rispetto al testo che avete appena letto.**

V : Il testo consente di dire che l'affermazione sia vera.

F : Il testo consente di dire che l'affermazione sia falsa/non consente di dire che l'affermazione sia vera.

AFFERMAZIONI	V/F
1. L'articolo presenta un progetto avviato da un centro per l'impiego.	
2. Le persone di cui trattasi creano la propria attività.	
3. I C.A.E. consentono ai creatori di attività di essere stipendiati.	
4. I membri di Coopaname usano in comune gli attrezzi da lavoro.	
5. Nove nuovi arrivati su dieci sono in cerca di lavoro.	
6. Una motivazione ricorrente nella maggior parte delle testimonianze riportate nell'articolo è la possibilità di rompere la solitudine del creatore d'impresa.	
7. Questa società finanzia una parte degli stipendi versati agli imprenditori.	
8. Il funzionamento della C.A.E. viene finanziato grazie ad una quota percentuale prelevata sui fatturati che vengono generati dai creatori di attività.	
9. I dipendenti della C.A.E. riescono in poco tempo a ricevere uno stipendio corretto.	
10. Stéphane Veyer intende fare in modo che i dipendenti della C.A.E. guadagnino il massimo.	

*Il presente progetto è finanziato con il sostegno della Commissione europea. L'autore è il solo responsabile di questa pubblicazione e la Commissione declina ogni responsabilità sull'uso che potrà essere fatto delle informazioni in essa contenute.*